

RAPPORT ANNUEL 2024-2025

40 ANS
D'ENGAGEMENT



Liaison 
40 ans Justice



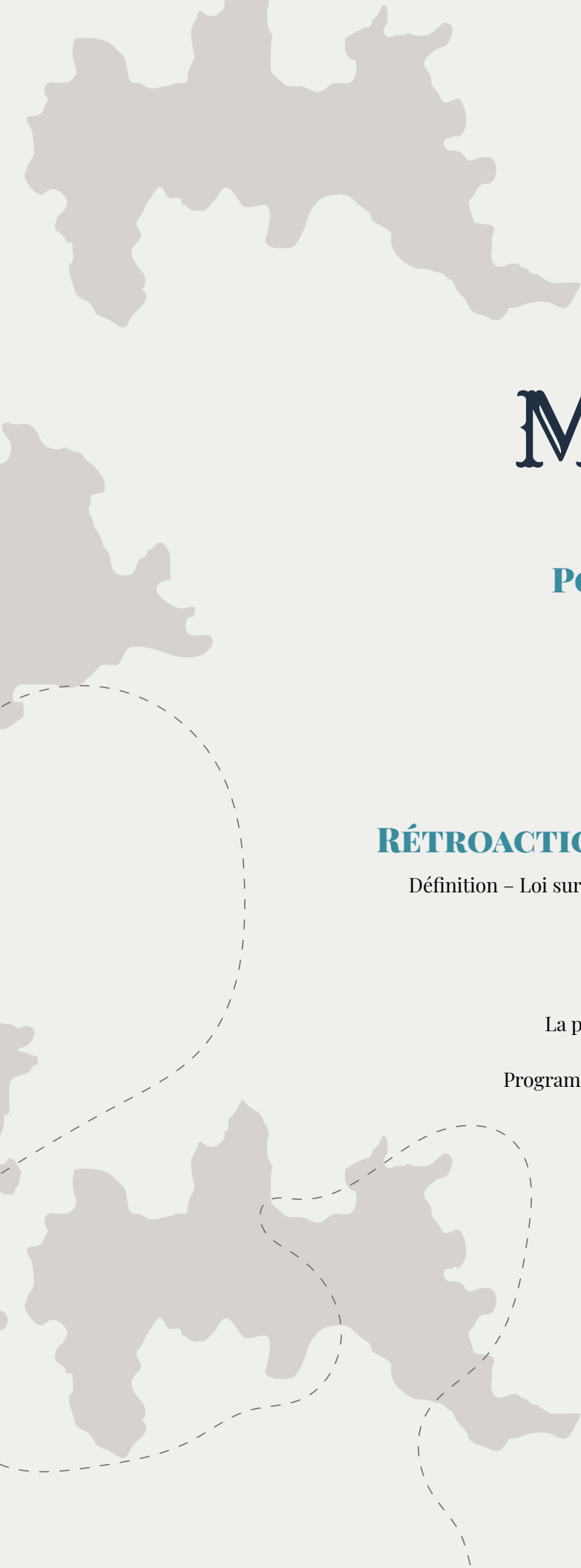


TABLE DES MATIÈRES

PORTRAIT DE L'ORGANISME 4

Historique	4-5
Mission, vision, valeurs	6
Philosophie, approche, population desservie	7
Mot de la présidente	8
Mot de la direction	9
Conseil d'administration et équipe	10

RÉTROACTION DE LA DERNIÈRE ANNÉE 11

Définition – Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents	11
Mesures de réparation envers la communauté	12-13
Développement des habiletés sociales	14-15
Renvoi	16
Travaux compensatoires	17
La personne victime au cœur de la justice réparatrice	18
Prévention de la criminalité	19
Programme de mesures de rechange général pour adultes	20-21
Résolution de conflits	22
Assojaq	23
Avancement organisationnel et vie associative	24-25
Engagement et concertation	26-27
Délits LSJPA	28-29
Délits PMRG	30-31
Critères de l'ACA	32-33
Organismes d'accueil	34
Bailleur de fonds	35

COORDONNÉES 36



HISTORIQUE

NAVIGUER ENSEMBLE DEPUIS 40 ANS

L'HISTOIRE DE LIAISON-JUSTICE : UNE TRAVERSÉE MARQUÉE PAR L'ENGAGEMENT, LES LIENS ET L'ACTION

Depuis 1985, à l'initiative des gens de la communauté, Liaison-Justice trace sa route à travers les eaux parfois calmes, parfois agitées, du monde de la justice alternative. Quarante années de navigation, à jeter l'ancre dans des communautés, à établir des ponts entre les jeunes, les victimes, les partenaires et la justice. Cette traversée collective est marquée par des liens solides, des équipages passionnés, et des caps toujours orientés vers l'innovation et la justice sociale.

LE DÉPART : LEVER L'ANCRE EN 1985 -

Notre voyage commence avec l'entrée en vigueur, en 1984, de la Loi sur les jeunes contrevenants. C'est dans ce contexte que l'organisme voit le jour, le 8 janvier 1985, sous le nom Référence-Jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue. Sa mission initiale : orienter les jeunes contrevenants vers des mesures de rechange comme les travaux bénévoles, la conciliation avec la victime ou une mesure d'amélioration des aptitudes sociales.

Dès les premiers jours, notre boussole est claire : offrir ces services à l'échelle de tout le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue. Un objectif qui, même 40 ans plus tard, nous permet de garder le cap.

LES PREMIÈRES TRAVERSÉES : EXPLORATION ET ANCRAGE -

Dès 1985, un premier protocole d'entente est signé avec les Centres jeunesse, confirmant notre rôle comme port d'arrivée pour les jeunes ayant des mesures à réaliser. Rapidement, l'organisme lève les voiles vers de nouveaux points de service. Les premiers équipiers s'intègrent aux tables de concertation régionales et, en 1989, un nouveau cap est pris : le programme de conciliation avec les victimes est lancé, ouvrant un nouveau courant de justice réparatrice.

UN VENT D'UNITÉ : REGROUPEMENT ET RECONNAISSANCE

En 1990, nous embarquons dans une aventure collective en rejoignant le Regroupement des organismes orienteurs du Québec (ROCRQ). Nos voiles se déploient davantage avec l'informatisation de nos services, l'arrivée de la lettre d'excuses comme mesure et une présence accrue dans les écoles, où nos intervenants jettent les bases d'un travail de prévention durable.

ANNÉES 2000 : RESTRUCTURATION ET CHANGEMENT DE CAP -

Nous entrons dans une phase de restructuration importante, avec l'arrivée de nouveaux partenaires (policiers, procureurs), et le vent change avec la transformation de la Loi sur les jeunes contrevenants qui devient la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA).

En 2003, nous changeons de nom pour Liaison-Justice, un nom qui symbolise à merveille notre rôle : créer des liens entre les jeunes, les victimes et la justice. Ce changement marque un virage important et nous permet de mieux représenter l'ensemble de notre mission.



ANCRAGE RÉGIONAL : DEUX PHARES POUR GUIDER NOTRE MISSION

Dès lors, notre équipage se répartit autour de deux centres de coordination :

- ✖ À Val-d'Or, pour les secteurs de l'est et du centre de la région.
- ✖ À Rouyn-Noranda, pour l'ouest, le Témiscamingue et le Nord-du-Québec.

Cette structure permet une meilleure navigation à travers les besoins du territoire.

NOUVEAUX COURANTS : INNOVATION SOCIALE ET MÉDIATION

Les années suivantes voient l'arrivée de nouveaux programmes pilotes : « Passerelles », « Des conflits bien gérés, tout le monde y gagne » dans certains Centres de la Petite Enfance de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, ainsi que notre programme Option-Dialogue, depuis 2010, qui vient enrichir notre offre de service.

En 2012, nous embarquons dans un nouveau regroupement : Assojaq (Association des organismes de justice alternative du Québec), qui partage nos valeurs fondamentales.

2016 À AUJOURD'HUI : AJUSTER LES VOILES, AFFINER NOTRE CAP

En 2016, pour nos 30 ans, nous revisitons notre mission pour mieux refléter notre identité et nos actions. Les années suivantes sont marquées par la formation continue de notre équipage, des outils d'intervention actualisés, ainsi qu'un programme de prévention renouvelé, enrichi de capsules vidéo.

En 2020, nous étendons notre horizon avec le Programme de mesures de rechange général pour la clientèle adulte, une nouvelle embarcation dans notre flotte de services.

En 2024, nous adoptons un nouveau logo, une image qui incarne mieux notre vision : être reconnus comme une référence en justice alternative en Abitibi-Témiscamingue. Le triangle symbolise la relation entre l'organisme et les deux parties engagées dans une démarche de réparation. Il illustre notre rôle d'accompagnateur humain, au cœur des échanges, pour rétablir l'équilibre. Que ce soit auprès des adolescents, des adultes, des personnes victimes ou de tout citoyen vivant un conflit, Liaison-Justice agit comme un facilitateur de dialogue et de réparation, en prônant la responsabilisation par des actions concrètes.

UNE TRAVERSÉE COLLECTIVE DE 40 ANS

Aujourd'hui, après quatre décennies à naviguer entre justice, écoute et réparation, Liaison-Justice peut compter sur des partenaires solides, une équipe engagée et une reconnaissance bien ancrée dans la communauté. Nous avons maintenu le cap, même dans les tempêtes, et tissé des liens durables qui donnent du sens à notre mission.

NOS CHIFFRES PARLENT AUSSI

Voici quelques repères marquants de notre traversée collective :

- ✖ Membres ayant siégé au conseil d'administration : **59**
- ✖ Présidents ou présidentes du CA : **9**
- ✖ Directeurs généraux et directrices générales : **7**
- ✖ Employés et stagiaires ayant fait partie de l'équipage : **107**
- ✖ Adolescents ayant eu un dossier à Liaison-Justice : **+ de 13 000**
- ✖ Adultes ayant eu recours au PMRG depuis juin 2020 : **+ de 350**
- ✖ Victimes consultées : **+ de 3 500**

CAP SUR L'AVENIR

Avec 40 années d'expérience en mer, Liaison-Justice regarde déjà vers l'horizon. En route vers nos 50 ans, toujours porté par le courant de la justice alternative, les valeurs humaines et la force des liens tissés avec la communauté.

MISSION

Organisme de justice alternative de l'Abitibi-Témiscamingue, qui favorise la prévention des méfaits et la résolution de différends, en accompagnant la communauté, dans une approche de responsabilisation et de réparation.

VISION

Être la référence régionale en matière de justice alternative.

VALEURS

Nos actions s'appuient sur des valeurs fondamentales qui guident chaque intervention et chaque relation que nous entretenons : le respect, la disponibilité, l'autonomie, la confidentialité et l'harmonie. Ces principes reflètent notre engagement envers les personnes que nous accompagnons, notre milieu et notre équipe.



PHILOSOPHIE

Parce que chaque situation est unique, nous privilégions une justice humaine, axée sur la prévention, la réparation et le respect des personnes.

Liaison-Justice travaille en collaboration avec les acteurs sociojudiciaires et les communautés, en tenant compte de leurs réalités. Nous croyons que le recours au système judiciaire n'est pas toujours la seule ni la meilleure solution.

C'est pourquoi nous offrons des alternatives à la justice, comme la médiation, les travaux communautaires, le développement d'habiletés sociales, ou encore, des gestes concrets de réparation envers les victimes.

Notre approche vise à responsabiliser, réparer les torts et contribuer à une société plus juste, respectueuse et solidaire.

APPROCHE

Chez Liaison-Justice, nos interventions sont guidées par une approche humaine, où chaque personne est accueillie avec respect, empathie et sans jugement. Nous croyons que chacun possède une valeur unique, des forces et une capacité d'évolution.

Nos intervenants misent sur une relation de confiance, fondée sur l'écoute, l'authenticité et la bienveillance.

Dans un contexte de responsabilisation, nous accompagnons également les personnes à reconnaître les conséquences de leurs gestes, à prendre conscience de leurs actions et à s'engager dans un processus de réparation.

POPULATION DESSERVIE

- ‡ Adolescents âgés de 12 à 17 ans ayant commis un geste contrevenant à une loi ou un règlement au Québec;
- ‡ Adultes ayant commis un geste contrevenant à une loi;
- ‡ Personnes victimes d'un délit impliquant un adolescent âgé de 12 à 17 ans;
- ‡ Personnes victimes d'un délit impliquant un participant au programme de mesures de rechange général pour adultes;
- ‡ Élèves en prévention scolaire;
- ‡ Toute personne d'un organisme ou de la communauté qui vit un conflit nécessitant un soutien ou de l'accompagnement.

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Bonjour à toutes et à tous,

C'est avec intérêt et passion que je m'implique au sein du conseil d'administration de Liaison-Justice depuis maintenant plus de 20 ans. La mission de l'organisme me tient profondément à coeur, tout comme la jeunesse qu'il accompagne. Je suis fière de constater tout le chemin parcouru et l'avancement constant de nos beaux projets.

L'année 2024-2025 a été marquée par de nombreux changements importants : un nouveau leadership, l'annonce de la fin de notre bail par les nouveaux propriétaires à nos bureaux de Rouyn-Noranda, ainsi que plusieurs défis à relever. Malgré tout, l'équipe a fait preuve d'une grande résilience et d'un engagement exemplaire pour continuer à faire rayonner la mission de Liaison-Justice.

Je tiens à souligner la remarquable capacité d'adaptation de nos employés et de la direction, qui ont su faire face à ces transformations avec professionnalisme, motivation et dévouement. Au nom du conseil d'administration, je tiens à vous dire à quel point votre énergie et votre engagement sont source d'inspiration.

Il est important de souligner le départ à la retraite de notre ancienne directrice générale, Josée Nadeau. Après plus de 25 ans de dévouement au sein de l'organisme, dont 14 ans à la direction, nous souhaitons la remercier pour tout le travail effectué et lui souhaiter une bonne retraite, bien méritée!

Un merci tout particulier à toi, Caroline, pour avoir pris les rênes avec assurance dans cette période de transition. Ton leadership et ta vision inspirent confiance et nous permettent d'avancer collectivement avec sérénité.

Je souhaite également remercier chaleureusement les membres du conseil d'administration pour leur belle énergie, leurs partages et leur engagement. Ce fut 8 rencontres enrichissantes durant lesquelles nous avons pu échanger avec bienveillance et prendre ensemble les meilleures décisions pour le bien de l'organisme.

Merci à vous tous pour votre précieuse contribution.



Mireille Vallières, présidente



MOT DE LA DIRECTION

Naviguer ensemble. C'est ce qui illustre le mieux notre trajectoire collective depuis 40 ans. Lorsque j'ai pris la barre de Liaison-Justice en septembre 2024, j'ai rejoint une organisation stable, bien ancrée dans sa mission et portée par une équipe engagée et profondément humaine. Dès les premiers jours, nous avons hissé les voiles, ajusté notre cap... et affronté quelques vagues bien réelles.

Comme tout nouvel équipage, il a fallu apprendre à se connaître, à ramer ensemble, à coordonner nos efforts pour garder le cap dans des eaux parfois mouvementées. Par moments, la mer s'est faite houleuse : une équipe réduite et, à un certain moment, une seule intervenante LSJPA pour Rouyn-Noranda et une pour Val-d'Or. Malgré tout, nous avons navigué avec détermination, offrant des services exemplaires à notre clientèle.

Aujourd'hui, l'équipage est presque au complet, et nous poursuivons notre traversée avec énergie et solidarité. Il ne nous manque plus qu'un dernier membre pour le bureau de Rouyn-Noranda et notre navire pourra voguer à pleine vitesse.

Si cette traversée a été possible, c'est grâce aux forces vives qui m'entourent. Je pense ici aux intervenant-es, au personnel administratif et à la direction adjointe, dont l'engagement, la bienveillance et la résilience ont été notre boussole dans les moments les plus agités. Leur humanité et leur présence ont fait toute la différence.

En tant que nouvelle directrice, je me définis comme une personne d'action. J'ai besoin de mouvement, de défis concrets, de projets qui prennent vie. J'aime voir les idées se transformer en actions tangibles, trouver des solutions plutôt que de m'attarder sur les obstacles, et avancer avec efficacité et intention. Ce qui m'anime, c'est cette force intérieure qui me pousse constamment vers l'avant, avec détermination et lucidité. Je tire une grande satisfaction de mon engagement professionnel, mais aussi de l'énergie que je retrouve au sein de mon équipe, une véritable famille de travail avec qui je partage des valeurs fortes. Dans ce rôle aussi exigeant qu'enrichissant, je continue de me développer, de me dépasser, en plus d'évoluer vers la meilleure version de moi-même, jour après jour. L'ennui n'a pas sa place ici, et c'est exactement ce que j'aime.

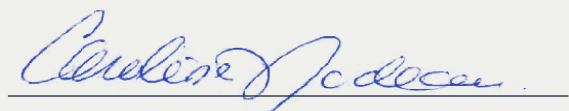
Je tiens également à saluer notre conseil d'administration, dont l'implication, le soutien et la confiance sont des repères essentiels dans notre navigation.

De plus, je ne peux passer sous silence le travail de Josée Nadeau, notre ancienne directrice, qui a mené cet organisme avec passion pendant de nombreuses années. C'est avec humilité et fierté que je prends le gouvernail, prête à tracer de nouveaux horizons, fidèle à notre mission et à notre vision : faire de Liaison-Justice l'organisme de référence régionale en matière de justice alternative.

Depuis 40 ans, Liaison-Justice construit des ponts entre les jeunes, les adultes et la communauté. Nous accompagnons des humains à un moment de turbulence dans leur vie, un moment de transition, une étape, pas une destination. Commettre un délit à un jeune âge ne devrait jamais devenir une étiquette. Nous sommes là pour les aider à traverser cette période, pour les guider vers l'autre rive, avec dignité, respect et espoir.

L'aventure continue. Et avec cette équipe solide, dévouée et dynamique, je suis convaincue que les défis seront relevés avec énergie, cohésion et positivité.

C'est avec enthousiasme et fierté que je vous invite à découvrir ce rapport annuel, reflet fidèle de notre dernière traversée.



Caroline Nadeau

CONSEIL D'ADMINISTRATION



MIREILLE VALLIÈRES
Présidente



CÉLINE ROBERT
Vice-présidente



NATHALIE CHEVRIER
Secrétaire



MARTINE SIGOUIN
Administratrice



JESSICA GARCIA
Administratrice



ISABELLE DESGAGNÉ
Administratrice

ÉQUIPE



De gauche à droite sur la photo : Phillip Dupuis, intervenant sociojudiciaire, Mélissa Rancourt, intervenante sociojudiciaire, Audrey Robert, intervenante sociojudiciaire, Josie-Anne Thériault, intervenante sociojudiciaire, Mélissa Howison, intervenante sociojudiciaire, Caroline Nadeau, directrice générale, Johanne Gauthier, secrétaire-réceptionniste, Manon Richard, intervenante sociojudiciaire, Anik Vachon, intervenante sociojudiciaire, Kim Tremblay, intervenante sociojudiciaire, Pascale Blais, directrice adjointe. Absente sur la photo : Alexandra Larouche-Fortier.

DÉFINITION

LOI SUR LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE POUR LES ADOLESCENTS (LSJPA)

La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA) est une législation fédérale canadienne qui encadre le traitement des jeunes âgés de 12 à 17 ans accusés d'infractions criminelles.

Cette loi vise à distinguer les adolescents des adultes dans le système judiciaire, en mettant l'accent sur leur **réadaptation**, leur **réinsertion sociale** et la **prévention de la récidive**, tout en assurant la **protection du public** et le **respect des droits des jeunes**.

La LSJPA prévoit trois types de mesures en réponse aux infractions commises par des adolescents :

1. Les mesures extrajudiciaires, appliquées par les policiers;
2. Les sanctions extrajudiciaires, administrées par le directeur provincial (au Québec, il s'agit du Directeur de la protection de la jeunesse, en vertu d'une entente avec le délégué à la jeunesse);
3. Les sanctions judiciaires, imposées par la Chambre de la jeunesse.

203 DOSSIERS REÇUS EN
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

MRC Rouyn-Noranda	MRC Abitibi-Ouest	MRC Témiscamingue	MRC Vallée-de-l'Or	MRC Abitibi
----------------------	----------------------	----------------------	-----------------------	----------------

41

16

25

100

21

288 MESURES
RÉFÉRÉES

Mesures extrajudiciaires	Sanctions extrajudiciaires	Peines spécifiques	Codes de procédure pénale
-----------------------------	-------------------------------	-----------------------	------------------------------

13

144

129

2

MESURES DE RÉPARATION ENVERS LA COMMUNAUTÉ

TRAVAUX COMMUNAUTAIRES / TRAVAUX BÉNÉVOLES

Les travaux communautaires sont réalisés dans le cadre d'une sanction extrajudiciaire, tandis que les travaux bénévoles découlent d'une peine spécifique. Bien qu'ils aient des cadres juridiques différents, leur objectif demeure le même : permettre à l'adolescent d'effectuer des heures de travail non rémunérées tout en s'impliquant activement dans sa communauté, en guise de réparation pour la collectivité.

Ces mesures visent à responsabiliser l'adolescent et à le sensibiliser aux conséquences de ses actes. Elles lui offrent également l'occasion de découvrir ses intérêts, ses forces et ses aptitudes dans un cadre valorisant.

Afin de favoriser le bon déroulement et, surtout, la réussite de la mesure, l'intervenant procède à une évaluation des motivations, des capacités et des besoins du jeune. Cette démarche permet de faire un jumelage pertinent entre l'adolescent et un organisme ressource, adapté à sa réalité.

TRAVAUX COMMUNAUTAIRES : **37** DOSSIERS POUR UN TOTAL DE **695** HEURES

MRC Rouyn-Noranda	MRC Abitibi-Ouest	MRC Témiscamingue	MRC Vallée-de-l'Or	MRC Abitibi
4	1	8	21	3

TRAVAUX BÉNÉVOLES : **54** DOSSIERS POUR UN TOTAL DE **3130** HEURES

MRC Rouyn-Noranda	MRC Abitibi-Ouest	MRC Témiscamingue	MRC Vallée-de-l'Or	MRC Abitibi
6	1	2	39	6

Un adolescent nous confie s'être senti très utile et apprécié tout au long de ses travaux bénévoles. Il a reçu de nombreux remerciements de la part des organisateurs, ainsi que des participants à l'activité. Son expérience positive et valorisante lui a donné le goût de vouloir continuer à offrir de son temps à cet organisme pour les activités futures.



Lorsqu'une personne effectue des travaux, on l'encourage à voir cette démarche non comme une punition, mais comme une façon de réparer, redonner et s'impliquer.

Prenons l'exemple d'un adolescent à qui l'on a confié une tâche de déneigement. Pour lui, ce travail n'avait rien d'inquiétant : il en faisait déjà régulièrement chez lui, mais lorsqu'une grosse tempête s'est abattue sur la région, il a réalisé toute l'importance de son rôle. Son implication a permis à des personnes âgées et à mobilité réduite d'avoir accès à des services essentiels, grâce à des trottoirs et chemins bien dégagés.

À travers ce geste simple, il a compris que son action avait un véritable impact sur la communauté. Il est reparti fier d'avoir contribué au bien-être collectif, un sentiment précieux que nous cherchons à faire émerger dans chacune de ces démarches.



DON À LA COMMUNAUTÉ

Le don à la communauté est une mesure qui permet à un adolescent de réparer le tort causé en posant un geste concret et significatif pour une cause sociale. En faisant un don à un organisme, il s'implique dans sa collectivité et développe un sentiment d'appartenance à celle-ci.

Cette mesure l'aide à mieux comprendre les conséquences de ses actions, à prendre conscience de certaines réalités sociales et, dans certains cas, à déconstruire des préjugés. C'est une façon de se responsabiliser tout en contribuant positivement à la société.

Objectifs de la mesure :

- ‡ Réparer symboliquement le tort causé à la société;
- ‡ Encourager la responsabilisation de l'adolescent;
- ‡ Soutenir une démarche de justice réparatrice collective.

DONS : 4 POUR 1300 \$

MRC Rouyn-Noranda	MRC Témiscamingue	MRC Vallée-de-l'Or
2	1	1

UN DON PORTEUR DE SENS ET D'ENGAGEMENTS

Un adolescent a choisi de remettre son don communautaire à un club de boxe fondé par des adolescents et des jeunes adultes ayant eux-mêmes vécu des problématiques liées à la violence. Ce geste, profondément réfléchi, s'inscrit dans sa volonté de devenir un leader positif dans sa communauté. En s'impliquant ainsi, il cherche à mieux comprendre, gérer et canaliser ses émotions, tout en appuyant une initiative locale qui rejoint ses valeurs et ses aspirations. Son don contribue concrètement à améliorer les services offerts à d'autres jeunes du Témiscamingue, renforçant ainsi le tissu social par l'entraide et la résilience.

DÉVELOPPEMENT DES HABILETÉS SOCIALES

Dans le cadre de la LSJPA, les mesures de développement des habiletés sociales consistent en des activités de sensibilisation en lien avec la nature de l'infraction commise. Elles visent à aider les adolescents à développer des compétences essentielles comme la gestion des émotions, la résolution de conflits, la communication efficace, l'empathie, le respect d'autrui et la prise de décisions responsables.

Liaison-Justice propose six programmes de développement des habiletés sociales :

- ✦ **Responsabilité citoyenne**, qui a pour but de conscientiser aux conséquences de son geste et de ses responsabilités à l'égard de la société;
- ✦ **Gestion agressivité violence**, qui a pour objectif l'apprentissage de méthodes de gestion saine de la colère, afin de prévenir les différentes formes de violence;
- ✦ **Loi et consommation**, mesure qui permet la prise de conscience de sa dépendance aux stupéfiants et des conséquences de sa consommation pour lui et son entourage;
- ✦ **Conduite de véhicules à moteur**, dont l'objectif est l'apprentissage des lois liées à la conduite de véhicule à moteur et de méthodes de planification de ses déplacements, dans le respect des lois;
- ✦ **Cybercriminalité – Intimidation**, qui a pour but de conscientiser aux différents enjeux relatifs à l'utilisation des réseaux sociaux, afin de développer des aptitudes respectueuses des lois dans l'utilisation du cyberspace;
- ✦ **Cybercriminalité – Sexualité**, mesure qui permet la prise de conscience sur le sujet de la cybersexualité afin de comprendre les différents enjeux relatifs à l'utilisation des réseaux sociaux.

SANCTIONS EXTRAJUDICIAIRES : **55** MESURES DE DHS POUR UN TOTAL DE **428** HEURES

MRC Rouyn-Noranda	MRC Abitibi-Ouest	MRC Témiscamingue	MRC Vallée-de-l'Or	MRC Abitibi
15	10	9	17	4

PEINES SPÉCIFIQUES : **50** MESURES DE DHS POUR UN TOTAL DE **400** HEURES.

MRC Rouyn-Noranda	MRC Abitibi-Ouest	MRC Témiscamingue	MRC Vallée-de-l'Or	MRC Abitibi
5	0	4	35	6

Faire ma mesure (DHS et lettre d'excuses) m'a permis d'apprendre de nouvelles choses en lien avec la sexualité et le consentement. De plus, cela m'a permis de m'excuser des choses que j'ai fait vivre à certaines personnes. En plus d'avoir changé ma vision des choses, ça m'aide dans mon cheminement de vie. Ce qui m'a donné le plus envie de me confier, c'est l'ouverture d'esprit que mon intervenante m'a apporté.

J'ai beaucoup aimé mon parcours à Liaison-Justice. Je sentais que j'étais écouté et qu'on me comprenait. C'était comme une vraie conversation, j'avais des réponses claires, justes et fiables. Ça m'a permis de réaliser que les actions que tu fais ont des conséquences, mais qu'il y a toujours un moyen de réparer. J'ai aussi compris que même dans les situations qui te semblent impossibles à surmonter, il y a toujours un chemin à suivre pour te permettre de t'en sortir. Les rencontres que j'ai eues en venant à Liaison-Justice m'ont permis de trouver la porte me permettant de prendre un nouveau départ en laissant le passé derrière moi. À ce jour, j'arrive tranquillement à me pardonner.

La mère d'un adolescent nous a remerciés pour l'accompagnement offert à son fils, référé à nos services dans le cadre d'une DHS pour travailler sur la gestion des émotions. Grâce aux rencontres avec notre intervenante, il a pu développer une meilleure réflexion et améliorer la communication avec ses parents.

Un lien de confiance s'est rapidement installé, au point où les parents ont exprimé le souhait de poursuivre les rencontres de façon personnelle.

En somme, une mesure bénéfique tant pour l'adolescent que pour sa famille, et un bel exemple d'un travail d'intervention accompli avec professionnalisme et bienveillance.

- Témoignage d'une mère reconnaissante

J'ai vraiment senti que la situation de mon fils a été prise en considération, que nous avons été écoutés, entendu et compris. Mon fils a tellement évolué! Vous faites un très bon travail.

Merci encore pour votre compréhension et votre flexibilité.

Merci, tu as été une bonne étoile sur notre route.

- Témoignage d'une maman

RENGVOI

Le programme de Renvoi est une alternative à la judiciarisation. Il permet d'orienter un adolescent vers nos services dans le but de l'amener à prendre conscience des conséquences de son comportement et à le sensibiliser à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA).

Ce type de mesure est proposé directement par le policier à la suite de l'arrestation d'un adolescent qui reconnaît avoir commis un acte délictueux de nature mineure ou modérée. Il s'agit d'une mesure extrajudiciaire, ce qui signifie qu'aucun dossier judiciaire n'est inscrit.

Objectifs de la mesure de Renvoi :

- ‡ Responsabiliser l'adolescent sans recourir au processus judiciaire formel;
- ‡ Prévenir la récidive grâce à une intervention rapide et éducative;
- ‡ Favoriser la réinsertion sociale à l'aide de ressources adaptées à la réalité du jeune;
- ‡ Réparer le tort causé, souvent de manière symbolique ou communautaire.

J'apprécie ce programme pour son efficacité et sa rapidité d'intervention. Il permet de prévenir la récidive et d'avoir un impact positif sur l'adolescent.

- Intervenante de Liaison-Justice

MESURES DE RENVOI : **13** DOSSIERS

MRC Rouyn-Noranda	MRC Témiscamingue	MRC Vallée-de-l'Or	MRC Abitibi
----------------------	----------------------	-----------------------	----------------

6

1

5

1



TRAVAUX COMPENSATOIRES

Lorsqu'un adolescent de 14 à 17 ans reçoit une amende à la suite d'une infraction à une loi ou à un règlement en vigueur au Québec, mais qu'il ne peut pas la payer, il peut effectuer des travaux compensatoires.

Il s'agit d'heures de travail non rémunérées réalisées au sein d'un organisme communautaire. Ces travaux permettent au jeune de s'acquitter de son amende de manière constructive et socialement utile.

MESURES DE TRAVAUX COMPENSATOIRES : 2 DOSSIERS

MRC
Abitibi

MRC
Vallée-de-l'Or

44
heures

16
heures



LA PERSONNE VICTIME AU CŒUR DE LA JUSTICE RÉPARATRICE

La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, en place depuis 2003, reconnaît l'importance d'écouter les personnes victimes. Leur participation aide à mieux comprendre la situation et à choisir la bonne solution pour que le jeune prenne conscience de ses gestes. Cela encourage aussi la réparation du tort causé.

CONSULTATION VICTIME

À la suite de l'arrestation d'un adolescent, les personnes victimes sont contactées pour être informées du processus en cours. Elles ont ainsi l'occasion de s'exprimer sur les événements vécus. C'est un moment pour être écoutées, mieux comprendre les démarches judiciaires et, si elles le souhaitent, s'impliquer dans le processus de justice réparatrice.

✖ Victimes consultées : **123**

MÉDIATION

Lorsque la médiation est proposée, chaque personne est d'abord rencontrée individuellement. Ce moment permet de parler de ses émotions, de ses attentes et de se préparer à la suite du processus. La personne victime peut être entendue et reconnue, tandis que l'adolescent est invité à prendre conscience de ses gestes et à réparer les torts causés. Si la rencontre directe n'est pas souhaitée, d'autres formes de réparation, comme une lettre d'excuses, peuvent être envisagées.

À Liaison-Justice, les intervenants accompagnent ces démarches avec respect et bienveillance. Ils créent un espace de dialogue qui peut contribuer à la réparation, à la responsabilisation et à la guérison. L'équipe constate que la médiation favorise souvent un véritable changement, non seulement pour les personnes impliquées, mais aussi pour la communauté, en encourageant des comportements plus sains et respectueux.

✖ Médiations directes : **14**

✖ Lettres d'excuses : **56**

✖ Compensations symboliques (compensations financières) : **3 pour 740 \$**

Lors d'une médiation, l'adolescent a reconnu l'impact de ses actes. Touchée par sa prise de responsabilité, la victime lui a proposé de le référer pour un emploi dans son entreprise, lui offrant ainsi une opportunité de reconstruction.

- Témoignage d'une médiation directe



PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ

AGIR EN AMONT : L'IMPORTANCE DE LA PRÉVENTION AUPRÈS DES JEUNES

Chez Liaison-Justice, nous croyons que prévenir les gestes délictueux commence par une meilleure compréhension de la justice. C'est pourquoi nous offrons des activités de sensibilisation en milieu scolaire, pour accompagner les adolescents dans leur réflexion, les informer sur leurs droits et responsabilités, et les aider à faire des choix éclairés.

PROGRAMME PASSE TON TOUR

Dans une démarche de prévention, Liaison-Justice offre un programme éducatif destiné aux jeunes de 12 à 13 ans, présenté directement en milieu scolaire. Animé par nos intervenants, ce programme vise à prévenir les comportements délictueux chez les adolescents, en les outillant avec des informations concrètes sur le système de justice qui les concerne.

Objectifs du programme

- ✳ Informer les jeunes sur la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA);
- ✳ Sensibiliser aux conséquences légales d'une infraction;
- ✳ Conscientiser aux répercussions vécues par les personnes victimes;
- ✳ Faire connaître le rôle des différents intervenants du système judiciaire jeunesse.

L'atelier se déroule en classe, durant une période complète, et s'appuie sur des capsules vidéo interactives pour illustrer les étapes du processus judiciaire applicables aux jeunes contrevenants. L'activité encourage la discussion, la réflexion et la responsabilisation.

Pour 2024-2025, **684** élèves ont été rencontrés, tant à Palmarolle, Lac Simon, La Sarre, Val-d'Or, Amos qu'à Malartic.

J'ai aimé la présentation. Je ne réalisais pas qu'une infraction pouvait avoir autant de conséquences, pour moi, mes parents et la victime. J'ai appris beaucoup sur la loi et j'ai aussi adoré les vidéos et nos discussions.



RENCONTRES DE SENSIBILISATION À LA LSJPA

Lorsqu'une école souhaite intervenir sans avoir recours à une plainte officielle, ou lorsqu'un parent exprime des préoccupations concernant le comportement de son enfant, nous offrons des rencontres de sensibilisation.

Chez Liaison-Justice, nous croyons fermement que la prévention est un levier fondamental pour aider les jeunes à prendre conscience des conséquences de leurs actes. Ces rencontres offrent un espace sécuritaire pour discuter, échanger et surtout, soutenir les jeunes dans la prise de décisions responsables. Notre objectif est simple : leur transmettre un message clair et puissant, choisir la voie de la réflexion et du respect, pour construire un avenir positif.

Secteur
Amos

Secteur
Rouyn

5

rencontres individuelles

1

groupe de 16 personnes en
prévention, présentation de la LSJPA



PROGRAMME DE MESURES DE RECHANGE GÉNÉRAL POUR ADULTES

Le programme de mesures de rechange général : une justice plus humaine.

Ce programme de justice réparatrice s'adresse aux adultes accusés de certaines infractions criminelles. Il leur offre des mesures de rechange qui visent à les amener à prendre conscience des conséquences de leurs gestes et à réparer les torts causés, d'une manière constructive et significative.

Après une rencontre individuelle avec un intervenant, une mesure adaptée est proposée. Si la personne victime ne souhaite pas s'impliquer dans le processus, plusieurs options sont possibles :

- ✦ **Réparation envers la collectivité** : travaux bénévoles pour un organisme communautaire ou don remis à une organisation ayant du sens pour la personne impliquée.
- ✦ **Rencontres de sensibilisation** : discussions et accompagnement permettant à la personne de réfléchir sur ses actions et d'évoluer.

Si la victime désire participer, des formes de réparation directes sont alors envisagées, comme :

- ✦ une médiation entre les parties,
- ✦ une lettre d'excuses,
- ✦ une compensation financière,
- ✦ des gestes concrets faits pour la victime.

Ce programme permet d'éviter une judiciarisation souvent lourde de conséquences, en plus de favoriser une approche humaine, centrée sur la responsabilisation et la réparation.

Dans notre région, un intervenant de Liaison-Justice est responsable de l'application du programme en Abitibi-Témiscamingue, ainsi que dans certaines villes du Nord-du-Québec. Compte tenu de l'étendue du territoire à couvrir, il s'agit d'un véritable défi logistique et humain!

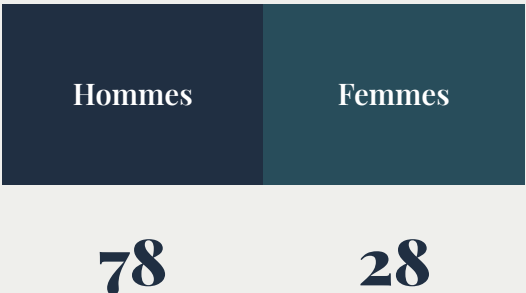
Grâce à ce programme, je me suis senti écouté et soutenu. J'ai pu relâcher une grande pression liée au processus judiciaire. L'intervenant a été humain et son approche m'a beaucoup rassuré.



STATISTIQUE PMRG 2024-2025

Total dossiers : 106

En 2024-2025, c'est plus de 15 000 kilomètres qui ont été parcourus afin d'offrir le service de façon équitable à l'ensemble de la région.



RÉSOLUTION DE CONFLITS

OPTION-DIALOGUE – MÉDIATION CITOYENNE

La médiation citoyenne est un processus volontaire, confidentiel et impartial qui permet à des personnes en conflit de se rencontrer pour trouver ensemble une solution satisfaisante.

Elle s'applique à des situations du quotidien : conflits de voisinage, tensions familiales, différends locatifs, etc. Le médiateur n'impose rien, il favorise le dialogue et la compréhension mutuelle dans un cadre respectueux.

Ce service contribue à prévenir l'escalade des conflits, tout en renforçant le lien social et la responsabilisation citoyenne.

Après une pause liée à une pénurie de main-d'œuvre, nous avons repris nos activités de médiation citoyenne, heureux de pouvoir à nouveau offrir un espace propice à la résolution pacifique des différends.

4 DEMANDES
REÇUES EN
2024-2025





L'ASSOJAQ EN BREF

Liaison-Justice est membre de l'Association des organismes de justice alternative du Québec (ASSOJAQ), depuis 2012. L'Assojaq est un regroupement de 14 organismes de justice alternative répartis à travers la province. Chaque direction siège au conseil d'administration du regroupement. Plusieurs comités permettent aux membres de partager leur expertise, de développer leurs pratiques et de renforcer la vie associative.

Chaque année, nous avons l'opportunité de participer au congrès annuel, une occasion précieuse de découvrir les projets novateurs des OJA à travers le Québec. L'ASSOJAQ valorise l'autonomie de ses membres, le respect des particularités territoriales et l'action collective.

Après plusieurs années d'investissement, l'ASSOJAQ a obtenu en 2024-2025 sa première subvention gouvernementale, marquant une reconnaissance officielle de son rôle essentiel dans le réseau de justice alternative.

Cette année, notre direction a aussi contribué activement au comité de recrutement pour l'embauche d'une nouvelle directrice générale de l'ASSOJAQ.

MISSION DE L'ASSOJAQ

La mission de l'ASSOJAQ s'inscrit dans le champ de l'action sociale, le développement social et la transformation sociale.

L'ASSOJAQ est un regroupement provincial qui représente, soutient et mobilise des organismes communautaires autonomes qui œuvrent à prévenir et à réaliser de l'intervention en matière de criminalité par des pratiques alternatives afin d'améliorer les milieux de vie.

RENCONTRES DURANT L'ANNÉE

- ‡ Liaison-Justice a été présent à 9 rencontres du conseil d'administration;
- ‡ Participation à l'assemblée générale annuelle;
- ‡ Participation à une journée « échange et formation »;
- ‡ Comité médiation citoyenne – une rencontre;
- ‡ Comité codéveloppement – deux rencontres;
- ‡ Comité ingénierie de la médiation – trois rencontres.

AVANCEMENT ORGANISATIONNEL ET VIE ASSOCIATIVE

Chez Liaison-Justice, nous cherchons constamment à nous améliorer pour mieux accomplir notre mission. Cela passe autant par le développement des compétences de notre équipe que par l'optimisation de notre fonctionnement interne.

Au cours de la dernière année, notre équipe a participé à 29 formations.

En intervention, l'équipe a participé à :

- ‡ Consultation victime (ASSOJAQ)
- ‡ LAGOM – Journée conférence sur les jeunes et la santé mentale positive
- ‡ Journée des juristes LSJPA
- ‡ Justice éducation / quand la justice enseigne aux milieux scolaires
- ‡ Développer sa résilience pour une santé mentale positive dans un contexte d'intervention social
- ‡ Colloque – Détresse, santé mentale et violence chez les jeunes
- ‡ Rendez-vous régional en santé et bien-être des hommes
- ‡ PMRG – Formation de base, formation continue, confidentialité
- ‡ Congrès annuel de justice réparatrice et de médiation

Au niveau administratif, l'équipe a participé à :

- ‡ Colloque en ressources humaines à Rouyn-Noranda
- ‡ Ma relation avec le conseil d'administration en tant que DG
- ‡ Faites passer votre rôle de chef d'équipe au niveau supérieur
- ‡ Révolution IA
- ‡ L'absentéisme au travail : Outils et approches pour une gestion proactive
- ‡ Secourisme en milieu de travail
- ‡ Créer un milieu de travail inclusif pour les femmes ménopausées : réaliser notre plein potentiel
- ‡ Évaluer vos connaissances en cybersécurité
- ‡ Votre organisation est-elle cyberrésiliente?
- ‡ Apprenez à identifier l'hameçonnage
- ‡ Vos applications en nuage sont-elles sécurisées?
- ‡ Les enjeux que soulève la Loi 25 pour votre entreprise
- ‡ Loi 25 : Et maintenant?
- ‡ Les vacances et les jours fériés
- ‡ Comprendre les dons et les reçus
- ‡ Ce que vous devez savoir sur la conservation de l'enregistrement à titre d'organisme de bienfaisance
- ‡ Comment être un allié de la santé mentale au travail?
- ‡ Comment gérer les employés difficiles
- ‡ Régime de retraite – Les facteurs d'équivalence
- ‡ Canva
- ‡ Les dépendances en milieu de travail

Nous avons également assisté à quelques présentations, notamment :

- ‡ Projet de recherche-action : Une justice de proximité pour les communautés mal desservies par le système de justice traditionnel
- ‡ Tête à tête avec la recherche : Alexane Guérin – viol ordinaire
- ‡ La non-judiciarisation de la possession de drogues au Québec : réseauter pour mieux accompagner
- ‡ CISSSAT et Communautaire – Présentation du cadre de référence régional
- ‡ CISSSAT : Présentation de la Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux aux OSBL
- ‡ Webinaire Régime de retraite – Bonification de la formule de rente





Notre organisation couvre un vaste territoire, avec des équipes réparties entre les bureaux de Rouyn-Noranda et de Val-d'Or. Pour maintenir une cohésion et une communication efficaces, des rencontres régionales sont organisées régulièrement. Elles nous permettent d'échanger sur nos actions passées et à venir, de nous concerter et de faire avancer différents projets.

Cette année, nous avons eu l'honneur de recevoir M. Denis Jolette, coordonnateur à l'amélioration de la pratique et des services chez Mino Obigiwasin. Il est venu nous présenter les services de son organisme et échanger avec nous sur la culture autochtone. Ces échanges ont été enrichissants et nous prévoyons les poursuivre afin de mieux répondre aux besoins d'une clientèle qui nous tient particulièrement à cœur.

Pour faire avancer certains dossiers, plusieurs sous-comités ont été mis en place au sein de l'équipe :

- ‡ Outils pour les Autochtones
- ‡ Outils sur la violence dans les relations amoureuses
- ‡ Mise à jour de nos mesures de développement des habiletés sociales
- ‡ Mise à jour des formulaires internes
- ‡ Outils en anglais
- ‡ Arborescence (organisation des documents)
- ‡ Fonds social
- ‡ Responsabilisation des adolescents
- ‡ Réseaux sociaux
- ‡ Formation pour les nouveaux employés – secrétariat
- ‡ Formation pour les nouveaux employés – intervention
- ‡ Programme Passe ton tour
- ‡ Semaine de la justice réparatrice
- ‡ Régime intérimaire des mécanismes de prévention et de participation CNESST
- ‡ Mise à jour de nos règlements généraux
- ‡ Reconnaissance – membres du conseil d'administration et équipe
- ‡ Ressources humaines
- ‡ Financement PMRG

Formations suivies
par l'équipe

Réunions
régionales

Rencontres Les
extraordinaires

29

6

2

ENGAGEMENT ET CONCERTATION

Engagement et concertation : C'est travailler ensemble pour un impact réel dans nos communautés.

POURQUOI EST-CE IMPORTANT?

En collaborant avec d'autres organismes et partenaires, Liaison-Justice contribue activement à des actions concrètes pour améliorer la vie dans nos milieux.

CE QUE ÇA PERMET :

- ✖ Mieux comprendre les réalités locales;
- ✖ Partager des ressources et expertises;
- ✖ Créer des projets qui répondent aux vrais besoins;
- ✖ Faire entendre notre voix dans les enjeux régionaux.

PROJETS CONCRETS ISSUS DE LA CONCERTATION

- ‡ Destin – secteur Abitibi-Ouest (Prévention auprès des jeunes : consommation, prises de risque, délinquance)
- ‡ Compte à rebours – secteur Rouyn-Noranda (Prévention auprès des jeunes : consommation, prises de risque, délinquance);
- ‡ Comité éducation à la sexualité;
- ‡ Comité arrimage en dépendances.

TABLES ET COMITÉS 2024-2025

- ✱ Table Dépendances – Abitibi-Ouest
- ✱ Partenaires jeunesse – Rouyn-Noranda
- ✱ Table Priorités jeunesse – Rouyn-Noranda
- ✱ Concertation jeunesse – Témiscamingue
- ✱ Violence conjugale et sexuelle – Vallée-de-l'Or
- ✱ RLP jeunesse – Vallée-de-l'Or
- ✱ Table jeunesse – Senneterre
- ✱ ROC – Rouyn-Noranda
- ✱ ROC – Vallée-de-l'Or
- ✱ CROC-AT
- ✱ Partenaires régionaux – PMRG
- ✱ Conseil d'administration – ASSOJAQ
- ✱ Table régionale LSJPA
- ✱ CAFA – Communauté de pratique
- ✱ PMRG – Les magnifiques
- ✱ Renvoi – Projet présentation provinciale





Destin – Secteur Abitibi-Ouest : **165** élèves
Compte à rebours – Secteur Rouyn-Noranda : **495** élèves
Techniques de travail social : **59** élèves
Techniques de travail social – présentation du PMRG
Techniques d'intervention en criminologie : **13** élèves
Maison des jeunes de Rouyn-Noranda : **20** participants
Carrefour de la Vallée-de-l'Or : **15** participants
Présences au tribunal : **11**
Déménagement zone tampon : **4** rencontres
Rencontre avec le député Sébastien Lemire
« *Speed jobbing* » stages et emplois au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue :
 ⊗ Intervention en criminologie
 ⊗ Travail social
Présentation du programme de Renvoi : **12** policiers

Bien que l'activité aborde plusieurs réalités vécues par les adolescents, c'est la scène sur la présentation de la LSJPA qui a particulièrement retenu l'attention. Plusieurs jeunes ont mentionné avoir apprécié cette portion, allant même jusqu'à souhaiter plus de temps pour discuter des conséquences juridiques, un sujet encore méconnu pour la plupart.



- Témoignage - Compte à rebours



LISTE DES DÉLITS LSJPA

384

DÉLITS

PARTIE III : ARMES À FEU ET AUTRES ARMES OFFENSIVES

85, 86 : usages des armes à feu	2
87 : braquer une arme à feu	1
88 à 96 : infractions relatives à la possession	1
Port d'arme dans un dessein dangereux	6
Port d'arme dissimulée	2
Sous-total	12

PARTIE IV : INFRACTIONS CONTRE L'APPLICATION DE LA LOI ET L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

129a) : entraver ou résister à un agent de la paix ou à un fonctionnaire public	11
145(2) à 145(5.1) : omission de comparaître ou de se conformer à condition	27
Sous-total	38

PARTIE V : INFRACTIONS D'ORDRE SEXUEL, ACTES CONTRAIRES AUX BONNES MŒURS, INCONDUITE

151 à 153.1 : contacts sexuels et incitation à des contacts sexuels	2
163 à 172.1 : corruption de mœurs	12
173 et 174 : actions indécentes et exhibitionnisme	1
177 : intrusion de nuit	2
Sous-total	17

PARTIE VIII : INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE ET LA RÉPUTATION

249 à 254 : conduites dangereuses, fuites, facultés affaiblies	1
264 : harcèlement criminel	13
264.1 : proférer des menaces	54
265 : voies de fait	79
267 : agression armée ou infliction de lésions corporelles	5
267a) : voies de fait armées	22
268 : voies de fait graves	1
270, 270.1 : voies de fait contre un agent de la paix	8
271 : agression sexuelle	8
272 : agression sexuelle armée ou avec lésions	1
279 à 283 : enlèvement, prise d'otages, rapt et séquestration	2
Sous-total	194



PARTIE IX : INFRACTIONS CONTRE LES DROITS DE PROPRIÉTÉ

322 à 333 : vol	1
334b) : vol de \$5000 et moins	22
335 à 342 : infractions ressemblant aux vols	1
342(1) : possession, utilisation ou trafic d'une carte de crédit	1
343, 344 : vol qualifié	5
348 à 350 : introduction par effraction	17
351 à 353 : possession d'outils de cambriolage	1
351(2) : déguisement dans un dessein criminel	5
354 : possession de biens criminellement obtenus	2
361 à 427 : escroquerie, faux, fraudes et supposition de personnes	4
Sous-total	59

PARTIE XI : ACTES VOLONTAIRES ET PROHIBÉS CONCERNANT CERTAINS BIENS

430(1) : méfaits	3
430(3) : méfaits de plus de \$5000	13
430(4) : méfaits de \$5000 et moins	25
431, 431.1 : méfaits contre locaux officiels	1
433 à 436.1 : crime d'incendie	3
Sous-total	45

PARTIE XIII : TENTATIVES - COMLOTS - COMPLICES

463 à 467.2 : tentatives - complots - complices	1
Tentative ou complicité après le fait d'une infraction sommaire	2
Sous-total	3

LOIS CONNEXES

151 à 153.1 : contacts sexuels et incitation à des contacts sexuels	8
163 à 172.1 : corruption de mœurs	4
173 et 174 : actions indécentes et exhibitionnisme	3
177 : intrusion de nuit	1
Sous-total	16

LISTE DES DÉLITS

PMRG

140

DÉLITS

PARTIE III : ARMES À FEU ET AUTRES ARMES OFFENSIVES

86.1 : usage négligent d'une arme à feu	3
86(2) : contravention à des règlements sur les armes à feu	2
87 : braquer une arme à feu	1
Port d'arme dans un dessein dangereux	2
91.1 : possession non-autorisée d'une arme à feu	3
Sous-total	11

PARTIE IV : INFRACTIONS CONTRE L'APPLICATION DE LA LOI ET L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

129 : infractions relatives aux agents de la paix	8
145(4) : omission de se conformer à une décision	1
Sous-total	9

PARTIE V : INFRACTIONS D'ORDRE SEXUEL, ACTES CONTRAIRES AUX BONNES MŒURS, INCONDUITE

173.1 : actions indécentes	1
Sous-total	1

PARTIE VIII : INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE ET LA RÉPUTATION

264 : harcèlement criminel	2
264.1 : proférer des menaces	19
265 : voies de fait	21
267a) : voies de fait armées	5
267b) : infliction de lésions corporelle	1
270, 270.1 : voies de fait contre un agent de la paix	6
Sous-total	54



PARTIE IX : INFRACTIONS CONTRE LES DROITS DE PROPRIÉTÉ

333.1 : vol d'un véhicule à moteur	2
334a) : vol de plus de \$5000	1
334b) : vol de \$5000 et moins	21
348 à 350 : introduction par effraction	4
354, 355 : possession de biens criminellement obtenus	4
372(2) : communication indécente	1
380(1)b) : fraude de moins de \$5000	2
403 : fraude à l'identité	2
Sous-total	37

PARTIE XI : ACTES VOLONTAIRES ET PROHIBÉS CONCERNANT CERTAINS BIENS

430(1) : méfaits	14
Sous-total	14

PARTIE XIII : TENTATIVES - COMLOTS - COMPLICES

445.1 : faire souffrir inutilement un animal	1
Sous-total	1

LOIS CONNEXES

Défaut de se conformer à une ordonnance de probation	2
Loi sur les stupéfiants : 4 : possession de substances	11
Sous-total	13

Les 8 critères de l'ACA



CRITÈRE 1.

Être un organisme à but non lucratif.

CRITÈRE 2.

Être enraciné dans la communauté.

CRITÈRE 3.

Entretenir une vie associative et démocratique.

CRITÈRE 4.

Être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations.

CRITÈRE 5.

Avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté.

CRITÈRE 6.

Poursuivre une mission sociale propre à l'organisme et qui favorise la transformation sociale.

CRITÈRE 7.

Faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges, axées sur la globalité de la problématique abordée.

CRITÈRE 8.

Être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public.



REPRÉSENTATION DES CRITÈRES DE L'ACA (1 À 8)

PORTRAIT DE L'ORGANISME

Historique	1-5
Mission, valeurs, philosophie, approche	1-4-6
Mot de la présidente	3-4-8
Mot de la direction	4
Conseil d'administration	2-3-8
Équipe	3

RÉTROACTION DE LA DERNIÈRE ANNÉE

Définition – Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents	6
Mesures de réparation envers la communauté	2-6-7
Développement des habiletés sociales	6-7
Renvoi	6-7
Travaux compensatoires	2
La personne victime au cœur de la justice réparatrice	6-7
Prévention de la criminalité	2-6-7
Programme de mesures de rechange général	6-7
Résolution de conflits	2-6-7
Assojaq	2-7
Avancement organisationnel et vie associative	3-6-7
Engagement et concertation	2-6-7
Organismes d'accueil	2-3-6-7

ORGANISMES D'ACCUEIL

Liaison-Justice peut compter chaque année sur la collaboration de plusieurs organismes d'accueil de la région.

Nous remercions sincèrement ces organismes, leurs superviseurs et leurs équipes de travail pour leur temps, leur engagement et leur ouverture à accueillir des adolescents dans leur milieu.

Votre contribution a un impact réel sur la vie de ces jeunes et joue un rôle essentiel dans le bon fonctionnement du système de justice alternative.

Sans votre précieuse collaboration, ce programme ne pourrait exister.

MERCI DE FAIRE PARTIE DE LA SOLUTION!

29 ORGANISMES DIFFÉRENTS ONT REÇU DES ADOLESCENTS EN TRAVAUX :

Aréna Frère-Arthur Bergeron
Centre de Bénévolat de la Vallée-de-l'Or
Centre de formation professionnelle de Val-d'Or
CHSLD Témiscaming-Kipawa
CISSSAT
Club de boxe de Rouyn-Noranda
Comité de bienfaisance des filles d'Isabelle
Communauté - Conseil de la Nation Anishnabe de Lac Simon
Communauté Long Point First Nation
Corporation des cimetières de Val-d'Or
École Amikobi
École secondaire catholique Algonquin
Fun Sport Canada
Kiwetin School
La Petite Boutique d'Amos
Liaison-Justice
Maison de la famille d'Amos
Maison des jeunes « La Soupape »
Maison des jeunes Liaison 12-18 du Témiscamingue
Osisko en Fête
Refuge La Bonne Étoile
Résidence FGL Étoile Filante
Ressourcerie Bernard-Hamel
Salon Kinsmen de Val-d'Or
Service d'entraide familiale de Val-d'Or
Technoboïs
Timiskaming District Secondary School
Timiskaming First Nation
Ville de Témiscaming

FINANCEMENT

Nous remercions chaleureusement nos deux principaux bailleurs de fonds pour leur soutien essentiel. Le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) nous appuie dans la réalisation de notre mission en lien avec la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA). Le financement du Ministère de la Justice, quant à lui, soutient la mise en œuvre de notre Programme de mesures de rechange général pour adultes (PMRG). Leur engagement respectif nous permet d'offrir des services adaptés, durables et ancrés dans les besoins réels de notre milieu.

**Santé
et Services sociaux**
Québec 

Justice
Québec 



LIAISON-JUSTICE

850, 4^e Avenue, Val-d'Or (Québec) J9P 1J5
819 825-6377

200, 9^e Rue, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2C2
819 762-1284

info@liaisonjustice.com
www.liaisonjustice.com

